



AVIS AUX AGENTS ET AUX CLIENTS

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS EN 2019

Dans le cadre de son mandat, l'Administration de pilotage des Grands Lacs (l'Administration) doit être financièrement autonome. Depuis la récession de 2008, elle s'efforce de générer des surplus annuels raisonnables afin d'éliminer son déficit accumulé de 2008. Cet objectif a été réalisé par la maîtrise des coûts et l'élaboration de stratégies tarifaires visant à générer des revenus suffisants sans imposer un fardeau financier excessif pour l'industrie.

Entre 2012 et 2016, l'Administration a réussi à maintenir des hausses tarifaires nettes correspondantes au taux d'inflation, soit en moyenne 2 % par année. En 2017, avec l'appui de l'industrie, elle a augmenté ses tarifs généraux de 3 % et a introduit un droit supplémentaire de 5 % visant à financer la formation des apprentis-pilotes, ce qui a donné lieu à un surplus de 0,8 million \$. En 2018, une hausse tarifaire moyenne nette de 2,95 % lui a permis de générer un surplus de 0,3 million \$ et réduire son déficit accumulé à 0,5 million \$ au terme de l'exercice 2018.

L'Administration a enregistré des augmentations importantes de trafic en 2017 et de nouveau en 2018. Les plus récentes prévisions montrent que le trafic en 2019 sera comparable à celui que l'on a connu en 2018. Ces augmentations, auxquelles s'ajoute la situation démographique en termes d'âge des pilotes, signifient que l'Administration doit continuer d'embaucher et de former un grand nombre d'apprentis afin d'augmenter le nombre de pilotes si elle veut continuer d'offrir des services de pilotage efficaces et réduire les retards occasionnés aux navires. De plus, son objectif pour 2019 est d'éliminer le déficit accumulé d'ici la fin de l'année.

Le 28 février 2019, la gouverneure en conseil, sur la recommandation du ministre des Transports, a approuvé le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Grands Lacs*. Ainsi, avec entrée en vigueur immédiate, les tarifs généraux pour 2019 augmentent de 3,95 % et le droit supplémentaire de 5 % pour la formation des apprentis-pilotes est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

L'Administration maintient son engagement à offrir un service de pilotage sécuritaire et efficace sur les Grands Lacs tout en préservant son autonomie financière.

Michèle Bergevin
Directrice générale

Cornwall (Ontario)
Le 27 mars 2019